

20240005

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté d'interdiction de stationner

Le Maire de VOLNAY

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'occasion des travaux de réfection de toiture et de l'installation d'une grue par l'entreprise « Le Pivert Doré » gérée par Monsieur Pierre ECOBICHON chez Monsieur Vincent BITOUZET au 19 Rue de la Combe à Volnay (Côte d'Or), des encombrements pourraient se produire si le stationnement n'y était pas réglementé,

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule sera rigoureusement interdit **Rue de la Combe**, côté droit en descendant en face de la grue sur une longueur de 30m.

▪ **Du 25 janvier 2024 au 25 avril 2024.**

Article 2 : La signalisation du chantier (de jour comme de nuit) devra être installée pour la sécurité des personnes.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera

- affichée aux emplacements officiels pour information des administrés
- Transmise à Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Beaune pour information

Fait à Volnay, le 23 janvier 2024
Le Maire,
Pascal BOULEY



Acte rendu exécutoire
Après publication et notification
Le